

Christophe Nijdam

Analyste secteur bancaire,
AlphaValue *

Les banques préparent les entreprises à un renchérissement du crédit, en se référant explicitement aux nouveaux accords de Bâle, dits Bâle III. Sont-elles fondées à le faire ?

Les banques sont actives sur plusieurs fronts. Elles préparent en effet le terrain auprès de leurs clients, allant jusqu'à leur faire partager leurs « inquiétudes », en même temps qu'elles déploient un *lobbying* actif auprès des autorités politiques et de régulation. Le second volet est efficace : en matière de ratios de solvabilité [ils sont désormais figés, lire la *Lettre du trésorier* de février 2011, NdLR], des assouplissements ont été concédés, notamment sous la forme d'un étalement du calendrier ; pour ce qui concerne les ratios de liquidité, dont le comité de Bâle n'a jusqu'ici établi que l'épure, on constate que certains régulateurs nationaux sont favorables à des aménagements favorables aux banques. Cependant, il se trouve que la contrainte qui pèse sur les banques est sensiblement moins importante que ce qu'estime la profession : une étude récente de McKinsey, dont les hypothèses de travail et la méthode sont raisonnables, conclut que les banques devraient renchérir de 25 à 70 points de base les coûts des services aux particuliers, et de 45 à 85 points de base ceux des services aux entreprises. Notons que pour les entreprises, il ne s'agit pas d'un surcoût exorbitant, surtout si l'on considère la faiblesse historique des taux d'intérêt. Par ailleurs, compte tenu de la concurrence entre établissements financiers, on peut penser que le coût de Bâle III ne sera pas répercuté entièrement aux clients. Enfin, il ne faudrait pas perdre de vue l'objectif central du comité de Bâle, la minoration du risque de crise systémique, dont la dernière s'est soldée, en moyenne, dans les pays de l'OCDE par des augmentations de 25 points de pourcentage du ratio dette/PIB et de 3 points du taux de chômage.

Les banques prétendent que la rentabilité de leurs fonds propres diminuera de façon telle que les investisseurs se détourneront de ce secteur...

Les banques ne retrouveront pas les rentabilités obtenues grâce à la transformation, poussée à l'excès au cours de la période 2003-2007 ayant abouti à une crise d'autant plus sévère, et à la faiblesse des fonds propres durs, mais en contrepartie d'un

profil de risque moins agressif, elles bénéficieront, du moins dans des marchés efficients, de coûts de refinancement réduits à due proportion. En outre, Solvabilité II, s'il était appliqué en l'état, favoriserait les investissements par les compagnies d'assurance en obligations émises par des banques.

Les banques françaises, et dans une certaine mesure leur régulateur, ont-ils raison de considérer les futurs ratios de liquidité comme une calamité ?

Les établissements financiers nationaux seraient plus contraints que d'autres pour des raisons historiques qu'on connaît : importance du marché des OPCVM monétaires et succès phénoménal de l'assurance-vie. Une étude d'impact de la Banque des règlements internationaux réalisée à partir des bilans de 2009 montre que le taux de couverture du ratio de liquidité à un mois était en moyenne de 83 % pour l'ensemble de l'échantillon des grandes banques au niveau mondial, de 67 % si l'on considère les grandes banques européennes ; pour ce qui est des banques françaises, elles sont loin du compte : le taux de couverture n'excéderait pas 50 %, ce qui explique la course aux dépôts à laquelle on assiste en ce moment. Cependant, la succession de crises récentes, de Lehman Bros. aux dettes souveraines en Europe, attestent que la liquidité est la clé de la solidité du système bancaire.

Que doit-on penser de l'approche notation interne avancée adoptée par les banques françaises de premier plan ?

Cette option laissée par le régulateur aux banques permet de faire état de son propre historique de risques dans le calcul des actifs pondérés du risque tels qu'ils apparaissent dans les ratios de solvabilité. Des banques américaines prétendent que cette méthode a conduit leurs concurrents européens à minorer leurs actifs pondérés du risque de 25 % à 30 %. Si cette accusation s'avérait fondée pour les établissements français, cela ne serait pas de nature à rassurer des marchés financiers à l'affût de la moindre faiblesse.

* AlphaValue revendique le leadership européen de la recherche indépendante sur plus de 460 valeurs paneuropéennes (dont 60 institutions financières dans 13 pays)